



Fédération Régionale pour
l'Organisation de la Gravière du Fort
FONDÉE le 1 septembre 2009

Président :
Bernard SCHITTLY
64, rue du Général Rampont
67240 BISCHWILLER



Fédération Régionale pour l'Organisation
de la Gravière du Fort.

Nouvelles consignes d'usage à la GdF

A compter du 1^{er} juillet 2020, les inscriptions pourront se faire sur l'ancienne plateforme de réservation et la règle des 10 personnes et des 2 heures de présence maximum sera abrogée.

Cela ne veut pas dire qu'on pourra se comporter n'importe comment ! Les recommandations en matière de Covid sont maintenues :

- Aucune personne présentant des signes d'infection virale (fièvre, rhume, toux, diarrhées, fatigue ...) ne sera tolérée sur le site, chaque club devra s'en assurer. C'est une question élémentaire, mais fondamentale d'éthique et de respect des autres.
- Geste barrières maintenus, pas de contact entre personnes.
- Je vous rappelle qu'il y a du gel hydro-alcoolique à chaque toilette sèche.
- Pas de croisements sur les pontons ni lors des mises à l'eau. On attend que les autres aient « dégagé » la zone pour y aller.
- Pas de « stationnement » ni briefing sur les pontons, pas de « sécu surface » sur les pontons.
- Idéalement, masque de plongée sur le visage et détendeur en bouche pour aller à l'eau et en sortir, depuis la voiture et jusqu'à la voiture. Cela représente zéro de risque de contamination lors des mises à l'eau et des sorties de l'eau.
- Pas d'apéro à la gravière du Fort.
- La prise de repas est à nouveau autorisée sur le site, mais sans partage d'aliment. En clair, chacun apporte son repas ; pas de chips, cacahuètes et/ou autres paquets partagés. Pas de déchets sur site bien sûr. Et distanciation physique respectée lors de ces repas. De grâce, pour les

clubs qui n'ont que peu de distance à parcourir pour se rendre à la gravière, pas de repas en commun !

- Pour les briefings, le masque n'est pas obligatoire à condition que les distances soient respectées.
- Pour la plongée de réadaptation, 25 mètres maximum, pas de verticalité, courbe de sécurité obligatoire.
- Accès à la profondeur progressif, on ne passe pas de 25 à 40 après une seule plongée.
- Pour les plongées techniques, verticalité autorisée (après la plongée de réadaptation), mais respect de la courbe de sécurité. Nous ne voulons pas d'accident, les services de réanimation ont assez de travail.

Cette liberté retrouvée est « conditionnelle ». Le non respect de ces règles sera suivi de sanctions pour les clubs qui ne les appliquent pas. Ce non respect des règles peut aller jusqu'à une nouvelle limitation drastique de l'usage de la gravière, voire une nouvelle fermeture.

Bien amicalement.

Au nom du comité de la FROG, Bernard SCHITTLY.